



# Assemblée générale

Distr. limitée  
9 février 2023  
Français  
Original : anglais

**Comité des utilisations pacifiques  
de l'espace extra-atmosphérique**  
Sous-Comité scientifique et technique  
Soixantième session  
Vienne, 6-17 février 2023

## Projet de rapport

Additif

### **IV. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre**

1. Conformément à la résolution [77/121](#) de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 6 de son ordre du jour, intitulé « Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre ».
2. Les représentantes et représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point : Canada, Chili, Chine, Émirats arabes unis, États-Unis, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Israël, Italie, Japon, Mexique, Pakistan, Paraguay, Philippines et République de Corée. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont aussi été faites par les représentantes et représentants d'autres États membres.
3. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes :
  - a) « Constellation de satellites de télédétection des pays du groupe BRICS : progrès et perspectives de la Chine », par le représentant de la Chine ;
  - b) « Exploitation des données hyperspectrales : le programme PRISMA SCIENZA de l'ASI », par le représentant de l'Italie ;
  - c) « Coopération internationale dans l'utilisation des données EOS-6 de l'Inde », par le représentant de l'Inde ;
  - d) « Des nouvelles de la Société internationale de photogrammétrie et de télédétection », par la représentante de la SIPT, organisation dotée du statut d'observateur ;
  - e) « Dixième cérémonie de remise du Prix international Prince Sultan bin Abdulaziz sur l'eau à l'Office des Nations Unies à Vienne », par le représentant du Prix international Prince Sultan bin Abdulaziz sur l'eau, organisation dotée du statut d'observateur ;



f) « Forêts russes : vue de l'espace », par le représentant de la Fédération de Russie ;

g) « État de fonctionnement et utilisation du satellite national coréen de télédétection », par la représentante de la République de Corée ;

h) « L'infrastructure de recherche sur le savoir autochtone et la télédétection au service d'applications favorables à la viabilité », par les représentants de CANEUS International, organisation dotée du statut d'observateur.

4. Au cours des débats, les délégations ont passé en revue les programmes nationaux, bilatéraux, régionaux et internationaux sur la télédétection, en particulier dans les domaines suivants : surveillance des incidences globales des changements climatiques ; surveillance de l'occupation des sols et du couvert végétal ; gestion des ressources naturelles ; surveillance des forêts et des feux de forêt ; détection de la pêche illégale ; surveillance des oléoducs et des activités d'extraction illégale ; surveillance des aires maritimes protégées et des espèces marines ; surveillance de l'environnement ; surveillance de l'atmosphère, des gaz à effet de serre et de la pollution atmosphérique ; aménagement urbain ; appui à la gestion des catastrophes ; télésanté et épidémiologie ; surveillance et planification du développement des zones de captage ; évaluation des infrastructures d'irrigation ; prévisions concernant l'agriculture, l'horticulture et les récoltes ; surveillance de la désertification ; surveillance des neiges et des glaciers ; et surveillance des océans, des lacs glaciaires et d'autres formations aquatiques.

5. Quelques délégations ont exprimé l'avis selon lequel la télédétection de la Terre était importante pour la réalisation des objectifs de développement durable et pouvait aider à trouver des solutions aux problèmes communs qui soient susceptibles de bénéficier à l'humanité. L'intégration des données d'observation de la Terre avec les systèmes de données statistiques et les données géospatiales pouvait servir d'outil pour suivre les progrès accomplis à l'aune de nombreux indicateurs des objectifs de développement durable, et dans ce contexte, la collaboration au sein d'organes internationaux spécialisés tels que le Comité mondial d'observation de la Terre par satellite et le Groupe sur l'observation de la Terre restait utile.

6. Quelques délégations ont estimé qu'il fallait encourager l'accès libre et gratuit des partenaires internationaux aux données et images satellite, ainsi que leur recours à des liaisons directes par satellite, et qu'il fallait également favoriser l'utilisation des applications des techniques de télédétection au service du développement sociétal et commercial.

7. Quelques délégations ont estimé qu'il était important d'améliorer, d'élargir et de faciliter l'accès aux informations et aux données obtenues à l'aide de la télédétection, et souligné qu'en conséquence, il importait que le Bureau des affaires spatiales s'investisse dans les activités de renforcement des capacités menées dans ce domaine.

8. Quelques délégations ont exprimé l'avis selon lequel les politiques portant sur l'échange de données de télédétection et l'essor de la coopération internationale pour l'utilisation non discriminatoire des données satellitaires par tous les pays étaient des facteurs importants à prendre en considération pour le bien de la société. À cet égard, l'importance des Principes sur la télédétection a été soulignée.

9. L'avis a été exprimé selon lequel, si la télédétection était un outil essentiel pour assurer un développement durable, la souveraineté nationale et les intérêts particuliers des pays ne devraient pas être menacés, en particulier en ce qui concernait leurs ressources naturelles et les richesses qu'elles renfermaient.